

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 décembre 2020

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 50

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2020
(accusé de réception du 11/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Contrat de ville - 2ème programmation 2020

Le Contrat de ville de Quimper Bretagne Occidentale a été signé par les partenaires le 1^{er} juillet 2015, pour la période 2015 – 2020, renforcé ensuite par le Protocole d'Engagement Réciproques jusqu'en 2022. Le Contrat de ville est porté par la communauté d'agglomération et est relatif au territoire prioritaire de Kermoyan.

Au titre de la deuxième programmation 2020 :

- **13 projets ont été instruits par les groupes thématiques des partenaires,**
- **11 projets ont reçu un avis technique favorable,**
- **2 projets ont eu un avis négatif.**

Le Contrat de ville est structuré en trois piliers : la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Les demandes de subvention des opérateurs présents sur le quartier se déclinent ainsi :

La cohésion sociale :

- 9 projets ont été instruits, 7 sont proposés pour être retenus et 2 sont refusés.

Pour Quimper Bretagne Occidentale, il est proposé un montant de participation de 8 300€ pour soutenir 4 actions sur le pilier cohésion social.

Le développement économique et l'emploi

- 2 projets ont été instruits et les 2 sont proposés pour être retenus

Pour Quimper Bretagne Occidentale, il est proposé un montant de participation de 11 000 € pour soutenir les 2 actions sur le pilier développement économique et l'emploi.

Le cadre de vie et le renouvellement urbain

- Aucun projet n'a été proposé sur ce pilier.

Également, deux dossiers au titre de l'animation du Contrat de ville relatifs à l'observatoire social et urbain et à la maîtrise d'œuvre du Contrat de Ville ont été retenus.

Il est proposé d'attribuer aux porteurs de projets, sur la subvention globale de 75 500 €, une participation de Quimper Bretagne Occidentale de 19 300 € qui se ventile comme suit :

PILIER COHÉSION SOCIALE

1 - Subvention au Football Club Quimper Penhars

L'association « Football Club Quimper de Penhars » souhaite par l'accroche du football développer un projet social avec des actions qui visent à réduire les inégalités pour les jeunes issus du quartier de Kermoysan. L'association FCQP a pour objet principal la pratique du football, ayant cependant connaissance des difficultés que peuvent rencontrer certaines familles, enfants et jeunes, le club essaye d'avoir également un rôle social et éducatif auprès de ces adhérents. Ainsi différentes interventions, nécessaires pour faire vivre la mixité sociale au sein du club et qui vont au-delà de l'activité principale, occasionnent un coût supplémentaire.

La demande de subvention participerait donc à la mise en place des actions suivantes :

- Implication dans les écoles et le collège du quartier ;
- Aide financière aux familles pour la participation de leurs enfants à des stages de football ;
- Achat de matériel de qualité ;
- Accompagnement aux entraînements (mise en place de navettes) ;
- Organisation d'un tournoi sur le City Stade de Kermoysan ;
- Proposition d'un temps dédié à l'aide aux devoirs et à l'apprentissage de l'informatique.

Au vu de son action et de sa volonté à se structurer, via notamment l'embauche d'éducateur ayant un diplôme d'État (BPJEPS), il est proposé d'accorder au Football Club de Penhars une subvention de 3 500 € pour une aide à la mise en œuvre de son projet social, dans le cadre de la 2^{ème} programmation 2020 du Contrat de ville.

2 – Subvention à la HIP HOP New School

L'association « Hip-Hop New School » souhaite proposer des actions culturelles et des animations événementielles autour de la culture Hip-Hop répondant notamment à des problématiques d'occupation de l'espace public, de cadre de vie et de besoin de temps fédérateurs pour la population sur le quartier de Kermoysan.

L'action intitulée « Rues d'Ensemble » vise plusieurs objectifs :

- Revaloriser l'image du quartier aux yeux de ses habitants et de ceux des autres communes de Quimper Bretagne Occidentale ;
- Occuper l'espace public de manière artistique, respectueuse et conviviale, grâce à la production de spectacles et d'artistes hip hop sur différentes places du quartier, ou en partenariat avec la MPT de Penhars ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants en réalisant des œuvres graphiques pérennes sur les bâtiments ;
- Permettre la rencontre entre les différentes communautés et générations présentes sur le quartier.

Rues d'ensemble se décline de la manière suivante :

- Organisation de l'évènement Block Party et présentation d'un spectacle de rue le 22 août 2020 ;
- Concert au Terrain Blanc d'un rappeur français en octobre 2020 ;
- Réalisation de fresques sur le quartier « Couleurs d'origine » - intervention d'une artiste Martiniquaise pour un projet en lien avec les écoles du quartier à partir de novembre 2020.

Au vu de son action attractive, qui rayonne sur l'ensemble du quartier et valorise son image auprès de ses habitants et de ceux des autres communes, il est proposé d'accorder à la Hip-Hop New School une subvention de 3 000 € pour « Rues d'ensemble 2020 », dans le cadre de la 2^{ème} programmation 2020 du Contrat de ville.

3 – Subvention au FSE Collège Max-Jacob : Éveil au sens artistique et créatif

L'association FSE collège Max-Jacob propose aux élèves des projets artistiques riches de sens et de réalisation en faisant intervenir des professionnels des arts (danseurs, chorégraphe, graphiste, plasticien, brodeur...).

Ce projet d'éveil au sens artistique vise plusieurs objectifs pour les élèves:

- Concevoir et réaliser des actions à visée artistique, expressive ou esthétique ;
- Développer la sensibilité, l'écoute, l'imaginaire ;
- S'impliquer dans un projet collectif de création ;

Par ce projet les élèves pourront entre-autre :

- Rencontrer des artistes, des créateurs, des professionnels de l'art et de la culture, et échanger avec eux ;

- Identifier la diversité des lieux de création et d'exposition du territoire ;
- Pratiquer divers domaines artistiques et s'intégrer dans un processus créatif ;
- Confronter leur regard à celui d'autrui et de se confronter au regard d'autrui ;
- Avoir accès à du matériel non disponible dans les écoles habituellement.

Le projet se déclinera en plusieurs actions :

- « Sciences, jardin et arts visuels » : visite aux musées, visite de jardins, travail en arts plastiques et décoration du « Jardin des Copains » ;
- « Numérique et art » : utilisation des tablettes en classes maternelles et élémentaires pour la réalisation de photos numériques et la création artistique par le numérique ;
- « Théâtre et éducation à l'environnement » : création d'une bande son à partir d'enregistrement fait en classe et création d'une pièce de théâtre avec les élèves de la TPS au CM2.

Au vu de son action qui permettra aux élèves du quartier prioritaire une ouverture sur le monde artistique et culturel, il est proposé d'accorder une subvention de 800 € pour son projet « Éveil au sens artistique et créatif », dans le cadre de la 2^{ème} programmation 2020 du Contrat de ville.

4 – Subvention à Parentel : « Parentel dans les quartiers »

L'association Parentel propose des actions de prévention contre les violences et discriminations liées au genre dans les quartiers prioritaires de la ville, en l'occurrence Kermoyan. Le projet de Parentel vise les personnes engagées dans des conduites conjugales et parentales empruntées de violence (verbale ou physique) et s'appuie sur le constat de la nécessité « d'aller vers » notamment les femmes qui n'entreprennent pas la démarche d'activer les outils à leur disposition (ex : permanence téléphonique).

Ce projet a pour objectif de :

- Soutenir les liens familiaux dans les périodes de vulnérabilité sociale et psychologique liée aux violences conjugales ;
- Faciliter l'accès à un soutien social et psychologique pour les mères souvent seules ;
- Créer des espaces de parole pour parler de la vie affective, conjugale, sociale des femmes et des mères ;
- Prévenir les violences intrafamiliales liées au genre tant dans le couple que vis-à-vis des enfants ;
- Permettre un accompagnement individuel à des parents éloignés culturellement et psychologiquement des services.

Dans le cadre de ce projet, l'association Parentel propose une action à plusieurs niveaux :

- Le colloque permanent : une action collective ouverte aux professionnels et aux parents (2 séances par an) sous la forme de temps de rencontres et discussions sur des thèmes proposés ;
- La papothèque : une action collective pour les parents uniquement (1 rencontre par mois) sur des thèmes variés à définir avec eux : les conflits conjugaux, l'éducation des garçons et des filles... ;
- Le rendez-vous des parents : une action individuelle d'entretien avec les parents (une permanence de 3 heures/mois à la MSP) pour recevoir discrètement les femmes et mères confrontées à des violences conjugales/familiales.

Au vu de son action, qui vise la nécessité « d'aller vers », il est proposé d'accorder à Parentel une subvention de 1 000 € pour « Parentel dans les quartiers », dans le cadre de la 2^{ème} programmation 2020 du Contrat de ville.

Synthèse des projets du pilier cohésion sociale

	Maître d'ouvrage	Opération	Montant demandé	QBO
1	Football Club Penhars	Aide au club	4 500 €	3 500 €
2	Hip hop New School	Rues d'Ensembles à Kermoysan	10 000 €	3 000 €
3	FSE Max Jacob	Éveil au sens artistique	1 600 €	800 €
4	Parentel	Parentel dans les quartiers	4 500 €	1 000 €
TOTAL			20 600 €	8 300 €

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

1 - Subvention à ACTIFE Quimper Cornouaille : « Accompagnement de proximité »

L'association ACTIFE propose une action renforcée d'accompagnement de proximité pour la construction d'un parcours d'insertion professionnelle, de formation, de connaissance des métiers et d'accès vers et dans l'emploi durable au sein du quartier de Kermoysan.

Cette action vise plusieurs objectifs :

- Renforcer le service d'accompagnement personnalisé et de proximité pour les résidents QPV ;

- Favoriser l'insertion durable en s'appuyant sur un parcours professionnel et l'accès ciblé à l'offre de formation et à l'emploi ;
- Faciliter la mobilisation vers l'emploi par le biais d'actions collectives d'intermédiation (rapprocher les entreprises/public), la découverte de métiers et l'intégration durable en entreprise ;
- Renforcer la démarche partenariale auprès des acteurs de l'insertion/cohésion sociale/MSP du quartier.

L'action d'accompagnement de proximité se décline grâce à une permanence de proximité au sein de la MSP pour favoriser la mise en relation et l'accès à l'information du public et des partenaires. Dans le cadre d'échange partenariaux sur le quartier, la présence d'ACTIFE complète l'offre des services d'insertion de la MSP.

Cependant, pour compléter cette présence au sein du quartier prioritaire et « aller vers » le public, ACTIFE envisage plusieurs actions :

- Réunir toutes les associations qui interviennent sur le quartier pour se faire mieux connaître ;
- Communiquer via les écrans de la MSP ;
- Proposer à la galerie marchande de venir faire des interventions au moment où les personnes fréquentent le supermarché et inviter les passants à venir nous rencontrer ;
- Organiser une balade avec une association culturelle pour créer de l'animation sur le quartier et attirer l'attention et rencontrer du public ;
- Faire du pré-accueil à l'entrée de la MSP ;
- Tisser des liens avec les associations caritatives de Quimper (Habitat et Humanisme, secours Catholique, Emmaüs SOS Famille...) pour pouvoir mieux connaître les offres de chacun et mieux orienter les publics voire construire des co-accompagnements.

Au vu des actions proposées permettant « d'aller vers » le public, rendre les actions et missions de l'association plus visibles, il est proposé d'accorder à ACTIFE une subvention de 3 000 € pour « Accompagnement de proximité », dans le cadre de la 2^{ème} programmation 2020 du Contrat de ville.

2 - Subvention à la Mission Locale du Pays de Cornouaille (MLPC) : « Remobilisation et accès aux droits »

Pour cette action, la Mission Locale, par sa présence à la MSP, se place dans une démarche de complémentarité avec les acteurs du quartier pour favoriser le repérage des publics dits « invisibles » et s'appuyer sur l'expertise et ressource de chacun pour permettre aux habitants la connaissance et la mobilisation de leurs droits.

L'action de remobilisation et accès aux droits passera par des professionnels de la Mission Locale qui investiront des réseaux non traditionnels pour aller à la rencontre des habitants.

Cette action vise plusieurs objectifs :

- Repérer / aller vers le public pour informer, capter les « invisibles et les orienter » ;
- Accéder à des publics non connus de la MLPC ;
- Remobiliser par des collectifs d'accompagnement de 4 semaines (visant spécifiquement les 16/18 ans) pour orienter vers des dispositifs de droit commun ;
- Déployer des points d'accès aux droits sur le quartier de Kermoysan.

L'action de remobilisation s'adresse particulièrement aux jeunes de 16/18 ans dits « décrocheurs » qui sont en obligation scolaire et pour qui les dispositifs existants (Garantie Jeune...) ne sont pas adaptés. Il s'agira de faire du « sur-mesure » avec ces jeunes pour ensuite pouvoir les orienter vers des dispositifs de droits communs lorsqu'ils auront cheminé et avancé sur leur projet de vie.

Au vu des actions proposées permettant « d'aller vers » le public et de proposer une nouvelle action envers les 16/18 ans, il est proposé d'accorder à la Mission Locale du Pays de Cornouaille une subvention de 8 000 € pour « Remobilisation et accès aux droits », dans le cadre de la 2^{ème} programmation 2020 du Contrat de ville.

Synthèse des projets du pilier développement économique et emploi

Maître d'ouvrage		Opération	Montant demandé	QBO
1	Mission locale	Remobilisation et accès aux droits	20 000 €	8 000 €
2	ACTIFE	Accompagnement de proximité	17 000 €	3 000 €
TOTAL			37 000 €	11 000 €

Le montant de la participation des financeurs du Contrat de ville devrait s'élever, pour cette deuxième programmation 2020, à 75 500 € pour un montant initialement demandé par les porteurs de projets de 127 200 €.

Après avoir délibéré, monsieur David LE GOFF ne prenant pas part aux délibérations, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à :

1 - verser les subventions correspondantes à la deuxième programmation 2020 ;

2 - signer les conventions et les avenants aux conventions existantes pour le versement de subventions.